

# Journal du Lot 10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace).....	50 cent.
RÉCLAMES ( — d' — ) 3 <sup>e</sup> page.....	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**L'unité socialiste en vue du but à atteindre : chambardement et révolution. Les partis de l'ordre se doivent de relever le gant pour opposer le bloc national au bloc de destruction. — La situation financière de la France. Elle ne s'améliorera que par un travail intensifié. Méditons l'exemple qui nous vient d'Allemagne! — Le discours de M. Viviani.**

Le Congrès socialiste s'est terminé par une embrassade générale. « L'unité socialiste est plus forte que jamais », clament les journaux extrémistes. Soit. Mais encore convient-il de rechercher dans quel sens l'action du bloc unifié va s'affirmer. Marchera-t-on avec Alexandre Blanc qui s'est écrié : « Je me solidarise avec Lénine et Trotsky » ? Ou écouterait-on Albert Thomas qui a déclaré : « Quant à être avec les Bolcheviks, jamais » ? Singulière unité !

La vérité est que le congrès s'est incliné devant les violents pour faire une détestable besogne. Cette opinion n'est pas seulement la nôtre. C'est celle d'un « camarade » indiscuté, celle de la Politique, journal du socialiste Varenne.

Dans un virulent commentaire publié sous le titre : « Ce qu'il faut penser de la résolution finale », Pierre Bertrand, rédacteur en chef de la Politique, crie son écœurement de la mauvaise besogne accomplie.

Il n'y a plus de liberté pour les élus, même quand « la sécurité de la patrie et la paix du monde sont en jeu ». Ils doivent s'incliner et obéir servilement à un consortium d'exaltés qui ne sont émus que par la « rigueur du Traité à l'égard de l'Allemagne » !

« Les mêmes hommes, conclut la Politique, qui n'ont jamais voulu que l'on établisse les responsabilités de la guerre prétendent imposer aux victimes de renoncer à leurs droits. »

« Et cette politique l'emporte ! »  
« Et cette politique obtient quinze cents suffrages ! »

« Et cinq cents suffrages se prononcent en faveur d'une politique plus folle ! »  
« Et c'est un Congrès national qui émet ce vote ! »

« Et l'unité était à ce prix. Quelle déception ! Quelle tristesse ! Quelle déchéance ! »

Quelle déchéance ! Voilà ce qu'un unifié pense de l'œuvre du Congrès. On ne nous accusera pas de noircir le tableau par esprit de parti !

Le terrain est donc déblayé et il s'agit d'aller de l'avant. On s'y prépare :

« Le parti doit aller tout seul au combat, drapeau rouge déployé, contre l'ennemi de classe », écrit Cachin, directeur de l'Humanité.

Goude, député socialiste du Finistère, tient à préciser le but. Il redoute que Cachin soit trop nébuleux ; lui est plus net : « Le parti doit aller tout seul au combat, drapeau rouge au vent, pour la révolution sociale ».

A la bonne heure, nous sommes fixés sur le rêve du Congrès. S'il nous restait des doutes, Cachin supprimerait nos illusions ; n'a-t-il pas dit, en parlant des bolcheviks : « leur but est le nôtre ; il faut que, dans les prochaines élections, nous affirmions notre solidarité avec eux ».

Tout le monde a pu se convaincre, au jour le jour, du crime bolcheviste. Il est donc superflu de perdre son temps à montrer l'infamie de l'ignoble régime. Pourtant, citons une appréciation que les unifiés ne contestent pas. Elle est de Branting, le leader socialiste suédois :

« Le bolchevisme, dit Branting, c'est le contraire de la démocratie ». Sa doctrine est absolument l'opposé de la doctrine socialiste..... »

Que veulent les socialistes sincères : l'avènement d'une société idéale où il n'y aurait plus d'opprimés, plus de profiteurs.....

Que font les Bolcheviks d'après Branting : Ils oppriment. Le bolchevisme c'est la dictature d'une infime partie de la classe ouvrière pour changer radicalement la base de la société, le coup de force d'une minorité qui prétend ne tenir aucun compte des sentiments et des désirs de la majorité.

Cette dictature violente du prolétariat... d'une infime partie du prolétariat est le rêve du Congrès.

Un cégétiste n'a-t-il pas dit au Congrès de la C. G. T. qui se tient à Lyon : « Si nous allons à la banque-route, ce sera d'un cœur léger, car alors ce sera l'avènement du prolétariat ».

L'avènement du prolétariat pour aboutir à une dictature violente, brutale et sanguinaire, « qui est cent fois pire que le tsarisme », a dit Wilson ; merci bien, l'exemple russe nous suffit !

Mais une leçon doit se dégager des décisions prises dans tous ces congrès. Les révolutionnaires ont réussi à imposer leur volonté. Ils ont reconstitué le bloc unifié qui devient un bloc de dissolution sociale, un bloc de destruction.

Tous les partis ont le devoir de relever le gant et de former le bloc de l'ordre, le bloc national, le bloc d'une saine évolution démocratique.

Le régime républicain n'est plus en cause. Personne ne songe sérieusement à renverser la République qui a réparé les fautes de l'empire.

En présence de la lutte que les extrémistes préparent violente et sans merci, tous les partis de l'ordre ont le devoir de travailler à une union large, tolérante, nationale qui sauvera la patrie.

A une politique d'internationalisation, opposons une politique nationale. Le remède est à la portée des électeurs. A eux, aux prochains scrutins, d'améliorer la République par un libre et vigoureux effort.

Aujourd'hui encore, la France se relèvera. Il lui suffit pour cela de refaire son éducation. Il lui suffit de triompher de cette vague de paresse qui paralyse sa puissance de production.

Travail et discipline, la résurrection de notre patrie tient en ce programme. Nos grands morts ont gagné la guerre, serions-nous inférieurs à eux et serions-nous incapables de gagner la paix ?

« Rappelez-vous donc, a dit M. Viviani au cours de son admirable conclusion, que, par sa commotion presque électrique, la victoire donne à la France une force économique plus grande et que, si vous le voulez, en exaltant ses forces morales et intellectuelles, vous acheverez d'agrandir sa place au foyer des autres nations. Voilà ce que peut apporter la victoire. »

Y a-t-il un Français, digne de ce nom, qui se refuse à travailler à la résurrection de notre patrie en contribuant, pour sa part, à exalter ses forces morales et intellectuelles ?

A. C.

M. Viviani s'est surpassé, il a prononcé, à propos du traité de paix, un discours étonnant qui a émerveillé la Chambre et qui a, par surcroît, le réel mérite de mettre la question au point.

Certes, M. Viviani n'accepte pas sans réserves le traité de Versailles. Il en signale les défauts, mais il faut se garder de récriminations stériles et dissolvantes. « On ne bâtit pas sur des réserves, même sérieuses, sur des reproches, même fondés ». Or il est urgent de bâtir !

M. Viviani, heureusement inspiré, montre les satisfactions qui nous sont accordées ; il établit qu'il ne dépend que de nous de rendre ces satisfactions suffisantes. Nous devons pour cela ramener la confiance dans le pays en combattant ces « professeurs de pessimisme qui emplissent les jours de guerre des éclats de leur désespérance et sont aujourd'hui les tristes compagnons de l'aube incertaine d'une paix revenue. »

Il ne s'agit pas d'afficher un optimisme béat et inconsidéré, mais c'est par la confiance que nous redresserons la situation compromise du pays. La France a connu des heures aussi sombres, aussi angoissantes que celles que nous vivons actuellement, elle a toujours triomphé des difficultés, elle s'est toujours relevée. Qui donc douterait du ressort de la nation qui, seule, « pendant un an, a tenu le monde à la gorge, sauvé l'honneur du monde et les intérêts de la Civilisation ».

Aujourd'hui encore, la France se relèvera. Il lui suffit pour cela de refaire son éducation. Il lui suffit de triompher de cette vague de paresse qui paralyse sa puissance de production.

Travail et discipline, la résurrection de notre patrie tient en ce programme. Nos grands morts ont gagné la guerre, serions-nous inférieurs à eux et serions-nous incapables de gagner la paix ?

« Rappelez-vous donc, a dit M. Viviani au cours de son admirable conclusion, que, par sa commotion presque électrique, la victoire donne à la France une force économique plus grande et que, si vous le voulez, en exaltant ses forces morales et intellectuelles, vous acheverez d'agrandir sa place au foyer des autres nations. Voilà ce que peut apporter la victoire. »

Y a-t-il un Français, digne de ce nom, qui se refuse à travailler à la résurrection de notre patrie en contribuant, pour sa part, à exalter ses forces morales et intellectuelles ?

A. C.

établi les bases de la convention est retournée en Pologne pour régler les derniers détails de l'exécution.

**Le traité bulgare**

Voici quelles sont, d'après l'Agence des Balkans, les principales stipulations d'ordre militaire et économique contenues dans le traité :

Abolition du service militaire obligatoire en Bulgarie ; maintien de forces de police, dont les effectifs ne devront pas dépasser 20.000 hommes ; le nombre des douaniers, gardes forestiers, gendarmes, agents de police qui seront autorisés à être armés ne pourra excéder 10.000 ; les armes et munitions en excédent sur les totaux accordés par le traité devront être déposées dans les lieux que décideront les alliés, qui feront surveiller par des commissions interalliées l'exécution par la Bulgarie des clauses, militaires, navales et aéronautiques du traité.

Une commission interalliée d'enquête et de contrôle procédera à la recherche des nationaux des pays alliés non rapatriés et à la constatation des actes criminels commis par les Bulgares sur les prisonniers et les nationaux des pays alliés.

La Bulgarie restituera tous objets, valeurs ou documents volés par elle aux alliés ; elle livrera aux tribunaux militaires alliés les personnes coupables d'actes contraires aux lois de la guerre ; elle paiera, enfin, une indemnité de 2 milliards deux cent cinquante millions, dont le versement devra être effectué dans un délai maximum de trente-sept années.

**Contre le vote des femmes**

La commission sénatoriale, chargée de l'examen des divers textes relatifs au vote des femmes, a adopté le rapport de M. Alexandre Bégard, concluant au rejet du projet adopté par la Chambre, qui assimile les femmes aux hommes en leur accordant le droit de vote et d'éligibilité.

La commission a ensuite examiné puis repoussé trois propositions qui lui avaient été renvoyées. Ce sont les propositions de MM. Louis Martin, de Las Cases et Delahaye sur le vote plural, le vote familial et le vote à accorder aux veuves de la guerre.

**Chambre des Députés**

Séance du 18 septembre

Dans sa séance du matin, la Chambre discute le statut électoral. Le paragraphe 2 porte que pour le paiement des bulletins et des circulaires, les candidats devront verser 1.000 francs par 20.000 électeurs. M. Kotz trouve ce chiffre insignifiant. La Commission propose que les candidats, douze jours avant le scrutin, versent la valeur d'une somme représentant la valeur des imprimés, augmentée de 10 0/0. Adopté. Le 2<sup>e</sup> paragraphe porte que le format des circulaires ne pourra excéder 2 pages in-quarto, double ou quatre pages in-octavo, format coquille. Adopté. Les bulletins et les circulaires seront envoyés par la poste sous pli fermé. Tous les bulletins imprimés autres que ceux fournis par l'administration seront déclarés nuls.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le traité de paix. M. Longuet déclare que son parti votera contre. Ce traité, dit-il, ne donne ni à la France, ni à l'Europe la sécurité qu'elle était en droit d'espérer. Il dit que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'a pas été sauvegardé. Il affirme, au milieu des vives protestations de la Chambre, que les socialistes allemands ont fait leur devoir.

M. Lauche constate avec satisfaction que le traité de paix contient des dispositions relatives à la législation internationale du travail. Il remercie le gouvernement français d'avoir pris l'initiative de proposer à la Conférence l'admission des travailleurs.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 19 septembre

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion du statut électoral. Le paragraphe 7 portant que tous bulletins imprimés autres que ceux frappés par l'administration, sont déclarés nuls. On avait annoncé hier, par erreur, que ce paragraphe était voté. MM. Laniel et Voilin combattent ce paragraphe. M. de Monzie dépose l'amendement sui-

vant : « Sont déclarés nuls tous bulletins imprimés qui ne sont pas conformes aux déclarations de candidatures. »

M. Klotz demande le renvoi à la Commission.

Après des explications de MM. Pams, Briand et Clemenceau, la proposition est renvoyée à la Commission.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du traité. M. Marin rapporteur de la Commission du budget fait la critique du projet.

**Sénat**

Séance du 18 septembre

Le Sénat discute le projet portant amélioration des traitements des fonctionnaires de l'enseignement technique relevant du ministère du Commerce.

Le projet est voté.

Le Sénat discute le projet relatif à la liquidation des biens ennemis placés sous sequestre. 15.620 mises sous sequestre ont été prononcées en France. Ces biens représentent une valeur de 1 milliard et demi. Ces biens seront mis en vente.

Le projet est voté.

**CHRONIQUE LOCALE**

**SUR LE DÉCLIN !**

L'incohérence règne ! Tout d'abord, les députés voulaient faire payer leurs frais d'élection par les contribuables. Les protestations un peu vives, mais bien naturelles de ceux-ci les ont ramenés à une plus saine compréhension de leurs... devoirs !

Deputés ils sont, parce qu'ils ont voulu l'être ou plutôt parce qu'ils ont demandé à l'être. Le contribuable a dit : « Payer pour être mal servi, c'est odieux. Je saurai protester. » Les députés périmés ont compris.

Alors, pour sauver la face, c'est-à-dire pour ne pas paraître se déjuger, ils ont repris, sous une autre forme, le projet de loi qui primitivement, devait mettre à la charge des électeurs les frais des élections.

Et, c'est d'une cocasserie inouïe, ils ont décidé que les frais seraient payés par les candidats !!!

Ce n'était vraiment pas la peine de tant batailler pour en arriver à cette solution : hier, les candidats payaient leurs frais d'élection ; demain ils les paieront. Quel changement a-t-il ? Au point de vue finances, il n'y en a pas.

Non, ce n'était pas la peine d'en arriver à ce fiasco.

Toutefois, à bien considérer le projet voté hier, par la Chambre, on constate que ce projet est fait pour barrer la route aux candidats qui n'ont pas les moyens de dépenser 1.000 francs par 20.000 électeurs.

C'est peu démocratique, cela. Car il y a eu, il peut y avoir des candidats qui avec quelques centaines de francs, par leur seule action personnelle peuvent décrocher la timbale parlementaire. Ces cas sont peut-être rares, mais ils ont lieu.

Au surplus, la grosse question qui se dégage, avant tout, de cette réforme, électeurs, sachez-le bien, c'est que cette réforme n'est faite que pour favoriser la candidature officielle !

Riez-bien messieurs les périmés, et cependant, ceux d'entre vous qui voulez conserver vos fauteuils parlementaires, comme le mercanti son magot, en décidant que l'Administration — avec un grand A — sera chargée de l'envoi des bulletins aux maires, et que les maires seront chargés de distribuer les bulletins aux électeurs, vous avez eu une arrière-pensée.

L'Administration — avec un grand A — qui est dévouée à pas mal de périmés, pourra faire des erreurs, des oublis ; des maires amis — les périmés peuvent en avoir — diront qu'un ballot de bulletins n'est pas arrivé. Un député avait prévu ces cas ; il avait proposé la motion suivante : « En cas de négligence ou d'omission volontaire dans les distributions, les coupables seront passibles d'une amende de 100 à 500 francs. » Cette motion n'a pas été acceptée, naturellement, mais d'autre part, la Chambre a décidé que les « plis seront

fermés et qu'ils seront expédiés par la poste ».

Pauvre facteur ! C'est toi qui trinqueras, si ces plis n'arrivent pas.

C'était fatal ! S'il y a une tête de ture sur laquelle le marteau pilon des périmés, des administrateurs et de leurs séides roublards doit s'abattre, c'est sur la tête du plus modeste, du plus humble, du plus loyal !

L'Administration règne en souveraine, insolente et puissante dans beaucoup de départements. Disons-nous quelle est telle dans le Lot ? Dans tous les cas, chacun se rendra compte, au moment venu, que les choses se passeront comme nous l'indiquons.

Et voilà, le bel héritage que la Chambre périmée, défunte, laisse aux électeurs !

Les électeurs, il est vrai, n'accepteront cet héritage que sous bénéfice d'inventaire. Or, l'inventaire sera rapidement fait !

L. B.

**Au sujet de « La Défense des Planteurs de Tabac »**

**EN MARGE DE L'HISTOIRE**

En réponse à une longue dissertation sur la question des planteurs, parue dans le journal de la rue du Château-du-Koi, nous recevons la communication suivante :

Le journal de M. de Monzie a ouvert pour les besoins de la cause qu'il sert, le dossier relatif à la « défense des Planteurs de tabac ». Il en a délicatement trié les documents et il nous présente ceux qu'il a choisis avec une fine ironie et une charmante humeur. Il manifeste, dans ses commentaires, un souci profond de l'histoire vérifiant les faits, au point qu'il veut déterminer à chaque acteur le rôle et le rang qui lui conviennent.

Que notre confrère nous permette de rester sceptiques, car son souci de vérité nous paraît un tantinet partial, en reléguant à l'arrière-plan des hommes qui, ont aussi courageusement collaboré au triomphe de la cause des planteurs. Ceci n'est pas une légende et encore moins une usurpation d'honneur. Il faut reconnaître que si les documents ont la « brutalité de la trique », s'ils aident à chasser l'imposture, il serait difficile de les raturer aussi aisément que le pense notre confrère. Il est vraiment audacieux de soutenir que certains veulent moralement falsifier les faits pour se créer une façade séduisante et des garanties indispensables à leur ambition. Il ne suffit pas de trier les annales, de les disperser à son gré et de ne publier que des extraits de circonstance pour répandre des fumées d'encens et glorifier un homme, un « seul ».

Loin de nous la pensée de méconnaître l'action parlementaire de M. de Monzie, soit en 1913, soit en 1919. Mais cette action n'est à nos yeux, que l'expression du devoir, pour un député, de défendre ses commettants. Tout mandataire soucieux eût obéi aux mêmes obligations, sans qu'un jour on fasse de ces interventions un piédestal de gloire. Et si la Fédération Nationale des Planteurs de Tabac, a publiquement remercié M. de Monzie, elle n'a fait que se rendre au devoir de gratitude qui lui incombait, comme en tant d'autres cas elle décernait des « satisfecits » à ceux qui à la chambre ou « au Sénat », avaient soutenu ses intérêts.

La déclaration « Triomphe » insérée dans le Planteur de Tabac (mars à avril 1913) et l'ordre du jour voté à Toulouse, en 1919, lors du Congrès agricole du Sud-Ouest n'apparaissent pas des documents probants ; pas davantage, ils ne sont la condamnation de M. Delport qui les a signés au titre de Président d'un groupement corporatif.

Ici naît la légende que notre confrère veut débarrasser de son fard emprunté à l'histoire — Et pour augmenter sa thèse il exhume un entrefilet d'un journal local où M. Delport est personnellement visé comme l'un des ouvriers laborieux du succès des revendications des Planteurs. Pour notre confrère, il y a une substitution de noms ; et il voudrait que M. de Monzie soit cité en tant qu'initiateur de la réforme votée le 28 mars 1919. Cette répartition du mérite et de l'honneur serait certainement trop partielle et l'histoire vraiment deviendrait une « femme fri vole », une déité qui brûle ses adorateurs.

Notre confrère, dans son désir de rétablir la vérité et de détruire l'erreur,

attribue mérite et honneur à M. de Monzie et à lui seul. Le parlementaire a fait son devoir ; c'est bien, on l'en a remercié ; c'est logique. Les actes de remerciements épinglés au dossier attestent que le Mandataire a soutenu ses électeurs. Lequel s'y serait refusé ? Mais a-t-il seul agi ?

Les planteurs possèdent une Fédération ; cette Fédération a un bureau. Cette union de défense corporative est-elle la seule expression nominale et son bureau un comité uniquement décoratif. Il semble qu'avant 1913, et de 1913 à 1919, cette Fédération a accompli un labeur patient de combat contre l'injustice. Il semble qu'en ses réunions et congrès elle a émis des vœux et voté des résolutions. Il apparaît qu'elle fait constamment œuvre vitale par l'action de son Président qui n'a ménagé ni son temps, ni sa peine, ni sa personne.

Cette Fédération a certainement compilé des documents, formé des dossiers, dressé des cahiers de revendications, administré des preuves de l'injustice qui frappait les planteurs. Ces documents, ces dossiers, ces revendications, ces preuves font partie des annales exhumées et tout ce faisceau a suggéré, inspiré les Parlementaires qui ont soutenu les Planteurs dans leur campagne. Et sans doute l'Histoire a-t-elle enregistré aussi imparialement ce travail patient d'années et d'années où les dirigeants de la Fédération des Planteurs ont distribué leur activité, sans se démentir jamais dans la lourde mission par eux acceptée.

Et ceux-là, ouvriers de toujours, l'Histoire les a classés au rang qui convient à leur effort énergiquement poursuivi et nul besoin pour eux de remerciements officiels ou d'investiture légendaire pour que les planteurs reconnaissent l'œuvre et le but auxquels ils se sont dévoués. Nous eussions aimé voir les documents parlementaires et les actes de remerciements, accompagnés des dossiers de la Fédération des Planteurs. Sinon, l'histoire apparaît volontairement tronquée et pour cela nous ne pouvons accepter les classements opérés, selon le rédacteur du « Quercy ». Nous lui savons, certes, gré de nous fournir l'occasion, à ce premier contact avec l'opinion publique, d'apporter une précision indispensable et de signaler l'oubli d'une série de documents importants qui ont préfacé et motivé l'action parlementaire.

« A chacun son dû », confrère nous sommes fidèles à votre principe d'impartialité et vous remercions d'un avertissement. Nous laisserons aux faits, toute leur valeur à l'Histoire toute sa vérocité. Ils parlent d'eux-mêmes et jugent avec équité des choses et des hommes. Écoutons et respectons leur voix. Mais respectons aussi tous les documents et quand nous demandons des preuves au passé, loin d'user du canif qui rature, mettons sous les yeux tous les feuillets du dossier, sans en distraire aucun.

À côté des actions que l'on exalte, des hommes que l'on glorifie, il faut savoir mettre en parallèle le labeur courageux, difficile, persévérant de ceux que l'on préfère faire choir d'un piédestal improvisé et qui méritent mieux que les légendes que l'on leur attribue gratuitement et qu'ils n'ont jamais entretenus ou servies.

Notre confrère a voulu sarcler les folles herbes de la légende au jardin des autres, il pourrait aussi sarcler ses propres plate-bandes et ne point omettre à l'avenir, dans ses débats historiques, les documents qui feraient ombrager à ses contemplations, à moins qu'ils ne détruisent en partie les déductions qu'ils tirent d'eux, en imposant à l'Histoire les caprices et le fard dont il l'accuse de se parer.

O ! Légende que d'erreurs on commet en ton nom !

## UN PEU D'HISTOIRE

La feuille de M. de Monzie nous semble nourrir une sincère tendresse pour l'histoire, cette histoire se transformerait-elle en légende pour les besoins d'une cause très compromise.

D'après notre confrère, qui nous permettra bien de lui dire que ses connaissances de l'histoire syndicale du Quercy, sont plutôt insuffisantes, M. Delpont bénéficierait d'une popularité usurpée auprès des planteurs, alors que M. de Monzie aurait cent fois mérité la reconnaissance éternelle d'une classe paysanne longtemps sacrificielle.

La légende, la voilà. Tant pis pour le journal cher à M. de Monzie, qui ne s'en prendra qu'à lui-même de parler corde dans la maison du pendu.

La fondation des syndicats des Tabacs remonte à 1905. Par un étrange hasard, MM. les parlementaires du Lot ne s'aperçurent qu'assez tard de l'existence des planteurs. A vrai dire, leur action ne commença à s'exercer un peu efficacement, sous le fouteur d'une irrésistible poussée syndicale, qu'en 1913. La feuille de la rue du Château du Roi, nous servira tout chaud que M. de Monzie ne vint au monde parlementaire qu'aux idées de novembre 1909.

Sans doute ! et nous en prenons acte par anticipation. Cependant, les planteurs, qui savent à quoi s'en tenir jugent sévèrement la justice distributive de sa feuille. Ils connaissent le dévouement inlassable et désintéressé de M. Delpont. Ils n'accusent pas le député de Cahors de les avoir servis, mais n'étaient-ils pas avant tout des électeurs dont il fallait ménager ou conquérir les suffrages ? Nous ne voulons diminuer personne, pas même M. de Monzie, mais accuser M. Delpont d'être l'enfant chéri d'une légende, cela dépasse un peu la gasconnade, serait-elle assaisonnée de sel bordelais.

Dans l'histoire syndicale de notre

département, M. Delpont fut et reste un ouvrier de la première heure, de cette heure difficile dont M. de Monzie n'a jamais connu l'angoisse et le labeur.

Les planteurs n'auront garde de l'oublier. Nous garantissons à notre confrère qu'il n'y aura pas de faux poids dans la balance.

Le Sage nous donne pour conseil d'agir sept fois notre langue avant de parler. Quand notre contradicteur aura l'intention de causer légendes, qu'il n'oublie pas ce précepte plein de bon sens.

Un planteur.

## A l'instar DES GRANDES COMPAGNIES

« Quand on prend du galon, on ne saurait jamais en prendre assez, dit-on. »

Le service des autobus du Lot veut s'élever à la hauteur des grandes compagnies.

On sait que celles-ci en raison de l'afflux des voyageurs, et du nombre restreint des wagons, ont décidé que les voyageurs pouvaient retenir leur place, moyennant finances, bien entendu.

C'est un surcroît de dépenses pour le voyageur, mais c'est un bénéfice pour les Compagnies.

La « compagnie » des Autobus du Lot a pris modèle sur les Grandes Compagnies ferrées. Et c'est ainsi que les voyageurs qui veulent monter dans les guimbardeuses pour lesquelles le département verse des sommes stupéfiées scandaleuses, sont obligés de retenir leur place, moyennant finances.

Oh ! ce n'est pas cher ! mais c'est 20 centimes de plus que le voyageur est obligé de payer, et cela pour un trajet qui ne dépasse pas, parfois, 15 kilomètres.

Toutes proportions établies, c'est encore plus cher que de retenir sa place dans l'express de Toulouse à Paris ! Mais ainsi le veut la « Compagnie » des guimbardeuses départementales, c'est-à-dire subventionnées par le département à 450 francs par kilomètre, alors que l'Aveyron ne verse pour ses commodités autobus, que 200 francs !

De plus, la « Compagnie » des guimbardeuses monopolisée au profit de un ou de deux ou de trois conducteurs, chauffeurs, et autres administrateurs et politiciens, a imposé un tarif pour colis ! Pour deux valises, deux petites valises le voyageur doit payer 0 fr. 90 centimes, et cela pour une distance de 15 kilomètres !

Toute proportion établie, c'est dix fois plus cher qu'une grosse malle pesant 100 kilos expédiée de Toulouse en Alsace !

La « Compagnie » des Guimbardeuses singe les grandes Compagnies en mal mais jamais en bien.

Aussi le paysan est étonné quand on lui dit que c'est lui qui encore paiera des impôts pour entretenir le matériel roulant de la « Compagnie » des Guimbardeuses du Lot, alors que pour faire 27 kilomètres avec 2 paquets, et place retenue, il commence à déboursier une somme rondelette !

Pendant la guerre, on disait quand une sale histoire survenait : « C'est la guerre ! » Aujourd'hui, la guerre est finie, que peut-on dire ? C'est toujours l'exploitation des pauvres bougres !

Parions que les grandes Compagnies ne réalisent pas, toute proportion gardée, d'aussi beaux bénéfices que nos exploitants des réseaux par route du Lot.

Ceux qui seront à la répartition des bénéfices n'auront rien à regretter. Et puis s'il n'y a pas assez, le Conseil général, l'Administration — avec un grand A — seront là pour augmenter la subvention !

L. B.

## Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent :

Barriéris (Albert), sergent au 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; sous-officier remarquable de sang-froid et de bravoure. Depuis longtemps au front, a pris part à tous les combats auxquels son régiment a participé, s'y est toujours distingué. Est tombé mortellement frappé le 12 juillet 1916. A été cité.

Bac (Firmin), sergent au 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; armurier à une compagnie de mitrailleuses. A été mortellement frappé au moment où, sous un feu violent, il se portait à une des pièces de la section, le 3 juillet 1916. A été cité.

Barbureau (Pierre-François-Frédéric), sergent au 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; excellent sous-officier, déjà titulaire de plusieurs citations. Le 23 octobre 1918, ayant ses positions ébranlées par un bombardement d'une intensité inouïe, a été tué au moment où il sortait d'un abri pour se rendre compte de la situation et donner ses ordres. A été cité.

Audusseau (Marcel-Pierre-Marie), soldat au 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; très bon soldat, d'un courage et d'un sang-froid remarquables. Le 23 octobre 1918, est resté sous un bombardement d'une extrême violence. A été blessé mortellement en accomplissant sa mission. A été cité.

Baures (Joseph-Bastin), adjudant au 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; chef de section très énergique et plein d'allant. A été tué en se portant, sous un bombardement très violent, au secours d'hommes de sa section qui venaient d'être ensevelis, le 4 juillet 1916. A été cité.

## Remise de décorations

Au cours d'une remise de décorations qui a eu lieu à Limoges, la médaille militaire a été attribuée au caporal-fourier Gibert, du 7<sup>e</sup> d'infanterie.

## Gendarmerie

Sont admis définitivement dans l'arme de la gendarmerie, les gendarmes auxiliaires dont les noms suivent : Ribes et Rieu, de la 17<sup>e</sup> région.

## Au 7<sup>e</sup>

M. Dewatre, lieutenant-colonel au 7<sup>e</sup> passe au 63<sup>e</sup>.

M. Amiel, capitaine au 136<sup>e</sup> passe au 7<sup>e</sup>.

M. Boucher, capitaine au 7<sup>e</sup> passe au 25<sup>e</sup>.

M. de Redon, capitaine au 18<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, passe au 7<sup>e</sup>.

## Hyménées

Jeudi 11 septembre, a été célébré à Plessis-Trévise (Seine-et-Oise), le mariage de notre compatriote M. Maurice Mazières, avocat à la Cour d'Appel de Paris, lieutenant au 11<sup>e</sup> d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, fils du dévoué Conseiller général de Cahors, avec Mlle Odette Passerat.

Le mariage de Mlle Joséphine-Marie-Louise Delcros, linotypiste à l'imprimerie du Journal du Lot, avec M. Borri, droguiste, a eu lieu mardi, à Cahors.

Samedi a été célébré à Montcuq, le mariage de M. Charles Parazines, instituteur à Cahors, décoré de la médaille militaire, fils de l'excellent contre-maître de l'imprimerie du Journal du Lot avec Mlle Brunies, institutrice.

Nous adressons nos vœux bien sincères de bonheur aux jeunes époux.

## Enseignement primaire

### Admissions à la retraite

Viennent d'être admis à la retraite, avec effet du 1<sup>er</sup> octobre prochain, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent :

### INSTITUTEURS

MM. Calmon, à Brengues ; Planché, à Mollères ; Pouzergues, à Belmont-Lalbenque ;

Paçès, à St-Martin-le-Redon ; Filhol, à Nuzéjols ; Girma, à Cuzac ; Chartrou, à Cardaillac ; Cournou, à Castelfranc ; Estradié, à Goujonnac ; Bouissou, à Marminiac ; Galerie, à Glanès ; Daval, à St-Cré.

### INSTITUTRICES

Mme Calmon, à Brengues ; Mme Calmon, au Bastit ; Mme Martin, à Larroque-des-Arcs ; Mme Labrin, à Grèzes ; Mme Arliguè, à Gignac ; Mmes Galmel, à Lachapelle-Auzac (Reyrevignes) ; Lauressergues, à Lauresses ; Mme Ouvrieu, à Promilhanes ; Mlle Dujol, à Loubressac (Lacam) ; Mmes Verdy, à Bach ; Gazal, à Cardaillac.

## Mouvement des Stagiaires

Sont nommés :

MM. Sabatié, ancien normalien démobilisé, adjoint à Gramat ; Cadjergues, ancien normalien démobilisé, à Leyme ; Crouzat, ancien normalien démobilisé, à Lavercazière ; Eyraud, ancien normalien démobilisé, à Calvignac ; Vidal, ancien normalien démobilisé, à Carluçet ; Diala, de Leyme à Labathude ; Clary, de Limogne à Fons ; Thomas, instituteur intérimaire, à Lherm ; M. Couaillac, de Concots à Trébaix (Villesèque) ; M. Verliac, détaché à Blanzaguet (Pinsac) est maintenue au même poste.

## EN WAGON...

Au soir de la dernière foire, j'arrivai à la gare vers 19 heures pour prendre l'omnibus qui, d'après l'indicateur, devait partir 24 minutes plus tard. Couloirs aussi bien que compartiments, le train était plein à ne plus pouvoir loger le plus mince voyageur. Certaines banquettes supportaient douze ou treize personnes ayant force paquets sur leurs genoux. De nombreuses gens erraient cependant sur le quai en quête d'une introuvable place. Devant la voiture de 2<sup>e</sup> classe, plus encombrée encore que les autres, un gentleman quelconque excitait un agent de la Compagnie à lui procurer la place à laquelle il avait droit. Il demandait le décalage de l'une des nombreuses personnes qui certainement n'avaient point, comme lui, payé pour s'asseoir sur les véstuaires cousins bleus.

Je passais. L'étranger me pria d'intervenir dans le débat. En fait, la réclamation ne paraissait point avoir de grandes chances d'aboutir. L'employé morgueusement les voyageurs. Ceux-ci opposaient la force d'inertie, en invoquant la nécessité de leur retour chez eux et le nombre insignifiant des wagons... Tout s'arrange toujours ! On se tassa encore un peu et nous pûmes, le gentleman et moi, disposer de quelques centimètres de banquette, j'avais, en effet, lié mon sort à celui de mon interlocuteur, désireux que j'étais d'entendre la suite de ses doléances sur nos moyens de transport. Ces plaintes continuelles, vives, précises et détaillées. Puis, la conversation changea d'objet sans cesser d'être intéressante. Je vais essayer de la résumer. Elle ne comporte pas seulement des critiques, mais aussi de nombreux éloges à l'adresse de notre pays.

J'avais deviné un Anglais dans ce voyageur sévère, mais juste, fort de son droit et résolu à triompher de l'inertie ambiante. Je ne me doutais pas encore que cet insulaire, dont l'excellent français se trouvait rarement en défaut même dans les nuances, fut l'étranger de grande marque dont l'identité m'apparut peu après au cours de notre longue causerie. J'avais affaire à un professeur des Hautes Etudes de l'une des plus grandes cités du Royaume-Uni, ville que je désignerai assez en disant qu'elle comptait plus de 700.000 habitants en 1914 et était considérée comme le troisième port de l'Europe.

Mon compagnon m'apprit qu'ayant choisi pour sujet de son prochain cours l'étude du XV<sup>e</sup> siècle, il profitait de ses vacances pour venir chez nous se retenir « dans l'atmosphère du Moyen-Age ».

Après un séjour dans l'une de nos petites villes normandes dont il écrivait jadis la monographie, il accomplissait un tour de France à sa guise par le Havre, Rouen, Paris et divers autres lieux dont l'incomparable Avignon, Arles la charmante et le noble Montpellier. Il avait gagné Cahors par Castres et Montauban. Et la vieille capitale du Quercy venait, comme on le verra plus loin, de le ravir d'admiration...

Nos chemins de fer ne participaient point à cet enthousiasme. Sur la ligne du Havre à Paris, le professeur avait vu deux poils faire en express un long trajet sur un marchepied, tandis qu'un troisième soldat s'était installé, entre les tampons, sur les chaînes d'attelage. Personne n'avait adressé la moindre observation à ces équilibristes. De Lyon à Marseille, impossible de trouver place ailleurs que dans les couloirs. Au cours du voyage, un seul contrôle à Montauban et, par conséquent, une seule étape où le voyageur ait pu jouir du confort auquel il pouvait prétendre. Et mon Anglais de conclure : « Une telle discipline est « fâcheuse à beaucoup de points de vue, « mais surtout parce que du désordre « aux accidents l'intervalle peut être « court ! Chez nous, durant la guerre, on « se casait en wagon comme on pouvait, « avec le seul souci de réserver aux soldats les meilleures places. Maintenant « les règles sont rétablies. Il y a de la « place pour tout le monde et chacun « occupe sa place ! » Mon interlocuteur me dit ensuite combien les gares françaises sont mal organisées en vue de la commodité du public et de la bonne hygiène : « En Angleterre, affirme-t-il, on « trouve dans des stations de moindre « importance, un local où l'eau coule en « abondance et où, pour vingt centimes, « chacun peut se débarrasser de la crasse « du voyage, par d'abondantes ablutions ! »

J'ai guille la conversation vers des problèmes plus généraux et, tout de suite, je suis fier de la compensation que de nouvelles réponses apportent aux constatations précédentes. Au point de vue moral, mon Anglais admire profondément la France d'aujourd'hui.

« Chez vous, me dit-il, l'agriculteur a « repris à fond sa rude tâche. Je n'en ai « point été surpris. Ce qui m'a étonné « davantage, c'est de voir les artisans des « petits ateliers des villes (menuisiers, « peintres, serruriers, carrossiers, etc...) « remis partout de bon cœur à la besogne. « Il n'en est pas de même, chez nous, à « beaucoup près ! »

Au point de vue matériel, même constatation : « Vous avez des milliers de toutes « sortes de voitures et de wagons et un « lément exorbitant si je les compare aux « nôtres. Les wagons et les voitures, par « exemple, constituent une des bases de « l'alimentation anglaise. Ils sont pres- « que introuvables au-delà de la Manche. « En deçà, j'en ai vu partout... Nous « souffrions durement, je vous l'assure, « d'une telle privation !... Je suis descen- « du, à Cahors, à l'hôtel X... Bonne ins- « tallation, suivant la formule du Touring « Club. Pour cinq francs l'un, j'ai mis des « repas assez abondants et mieux cuisinés « que ceux que l'on servait chez nous « au même prix avant la guerre. Il me « semble que présentement, la seule chose « que nous possédions encore avec plus « d'abondance que vous c'est le char- « bon ! »

Assez différentes de celles que beaucoup de journaux contiennent, ces affirmations me causent un certain étonnement. Je vais à l'éprouver une autre en abordant des sujets plus spéciaux. Le professeur s'extasia sur les merveilles naturelles et monumentales de la France, sur l'art avec lequel notre pays a su conserver les vestiges et les traditions de son magnifique passé. Il me répéta : « Vous le voyez, ce n'est pas un « vieux monsieur, c'est un jeune homme. « Votre Cahors, s'il était quelque part au « côté de Florence et de Pise, jouirait d'une « réputation qu'il ne soupçonnerait pas. Nous « le connaissons pourtant bien. Le mot « de Cahorsin » a peut-être plus de sens « aux bords de la Tamise ou de la Mersey « que sur les rives du Lot. Le pont Valen- « tin est une merveille. Mais je vois le « joyau de Cahors dans sa Cathédrale. La « variété des styles de chacune de ses par- « ties en font un manuel d'art complet. La « masse est surprenante de majesté sévère. « Je... J'ai longtemps cherché et trouvé « difficilement (car vous manquez un peu « trop de guides et je n'ai pas su avoir re- « cours au Syndicat d'Initiative dont vous « me parlez) une autre belle chose que je « désirais particulièrement contempler : « la tour du pape Jean XXII. Je l'ai enfin « trouvée parmi de vieux logis très au- « riens et de vieux monuments qui ont « tellement dans cette ville qu'on s'y croirait encore à cette veille de la renaissance « ce qui me tient à cœur en ce moment... « Longuement, j'ai erré autour du marché. « Il m'a vivement intéressé. Un charre- « tier, qui remplissait de brigues sa voiture, « me, d'un s'étonner d'être aussi patient- « ment observé par un étranger. Les jougs « de vos boeufs accouplés sont à la mode « d'il y a six siècles. Mais j'ai admiré « surtout les « cols » (colliers) des che- « vaux. Leur sommet effilé, parfois leur « pointes formant une manière de fleur « de lys, leurs incrustations de cuivre ré- « vèlent le respect sans doute inconscient « de traditions ailleurs abolies... Mieux « encore le culte du passé se manifeste « chez vous par des signes écrits. Je suis « un des trois ou quatre hommes en Euro- « pe qui s'occupent, d'une certaine façon, « de la science des mesures d'aujourd'hui. « Nous trouvons rarement à nous docu- « menter sur place dans les provinces. « Eh bien ! j'ai fait à Cahors la trouvaille « de la livre que voici : J'emporte précieu- « sement ce souvenir de mon passage « dans la patrie de Clément Marot ! ». Ce disant, le professeur sortit de sa sacoche un exemplaire de l'ouvrage de M. Combes sur les anciennes mesures de la province du Quercy.

La brochure remise en place, la conversation reprit. Elle s'éparpilla sur mille sujets locaux et perdit beaucoup de son intérêt ; j'avais cessé de questionner pour répondre... Si j'ai noté le début de cet entretien à bâtons rompus, c'est qu'il ne m'a point paru indifférent de montrer ce que pense, à l'heure présente, de quelques aspects de la France et du Quercy, un touriste de haute culture, étranger à nos disputes, mais fervent admirateur de nos deux patries : la grande et la petite... Un peu de vinaigre se mêla au miel du discours du professeur ; ce condiment releva, à mon goût, la saveur du festin !

Eug. GRANGIÉ  
Délégué départemental  
du Touring Club de France

## Circle des officiers

En vue de la prochaine réouverture du Cercle militaire, le chef de bataillon Commandant d'armes invite à nouveau MM. les Officiers en retraite et de complément qui désirent en faire partie à lui adresser leur adhésion pour le 25 septembre.

Certains officiers n'ont pas envoyé leur adhésion parce que leur qualité

d'officier de réserve les classe de plein droit membres du Cercle, mais comme aucun annuaire ne permet de les connaître, il aurait lieu pour reconstituer le Cercle, de renouveler toutes les demandes antérieures qu'elles qu'elles soient.

## Obsèques

Vendredi matin ont été célébrées les obsèques du jeune Fernand Laucou, âgé de 16 ans, qui, mardi, s'est noyé dans le Lot.

Une foule nombreuse a accompagné au cimetière le corps du malheureux jeune homme et a témoigné de vives sympathies à la famille.

Nous renouvelons à M. et à Mme Laucou, à leurs enfants nos sincères condoléances.

## Un vol audacieux

Mme Pascaloux, partie de Cahors mercredi, arriva à Brive, par l'express du soir, vers 1 heure et demie du matin. Elle décida d'attendre le jour à la gare, et déposa sa valise sur le quai.

S'étant absentée quelques minutes, à son retour elle constata la disparition de la valise qui contenait un manteau, des chaussures et 102 fr.

Le jour venu, Mme Pascaloux porta plainte à la police, lorsqu'au retour à la gare, dans l'après-midi, elle eut la joie d'apercevoir son manteau sur une jeune voyageuse qui avait également chaussé les bottines de Mme Pascaloux.

Un agent de police appréhenda la voyageuse et la conduisit au poste. Tous les vêtements volés furent retrouvés, mais des 102 francs, il ne restait que 12 fr. 50.

La voleuse est une jeune fille, Raymond Schanter, habitant St-Denis-Martel. Elle a été éconduite.

## Fête de la Place des petites Boucheries 20-21-22 septembre

Voici le programme de la fête de la Place des Petites Boucheries :

Samedi : 20 h., retraite aux flambeaux ; 20 h. 1/2, distribution des bouquets en musique.

Dimanche : 9 h., distribution de bouquets en musique ; 11 h., grand messe à la Cathédrale pour les soldats morts de la paroisse. Allocation et absoute ; 11 h. 3/4, apéritif-concert ; 16 h., 30, ouverture du bal ; 21 h., 30, grande illumination, grand bal ; 22 h., 30, bataille de confettis ; 23 h., 1/2, clôture du bal par la « bourrée ».

Lundi : 15 h., course à pied, course de bicyclette (lenteur), course au sac, jeux divers ; 21 h., 30, grand bal ; 23 h., 30, clôture de la fête par le traditionnel grand-père dansé par « Mietou ».

Le comité se réserve le droit de modifier le programme. Le comité.

## L'heure d'hiver

L'heure d'hiver va être bientôt rétablie. C'est vraisemblablement dans la nuit du samedi 4 au dimanche 5 octobre que les pendules seront arrêtées pendant une heure, pour permettre ainsi le retour à l'heure astronomique normale.

De l'avis même du père de la réforme, M. Honorat, il semble impossible qu'il en soit autrement.

Au ministère des travaux publics qui s'occupe de la question, le rétablissement de l'heure solaire n'a pas encore été envisagé, mais des décisions seront prises à temps pour que le changement d'heure s'effectue comme par le passé sans incident.

## Le tenue sera le « bleu acier »

Au sujet de l'interdiction du pantalon rouge et des anciennes tenues militaires, ajoutons qu'une circulaire en préparation va préciser dans tous ses détails la coupe et la couleur du nouvel uniforme. La tenue de nos soldats sera non plus bleu horizon, mais bleu acier pour les troupes métropolitaines. Cette teinte, légèrement grise, est bien moins salissante que le bleu de nos poilus. Pour les troupes coloniales, la couleur kaki est définitivement adoptée, et les chasseurs à pied garderont leur vareuse bleu foncé.

## Musique du 7<sup>e</sup> d'Infanterie

ALLÉES FÉNELON DE 20 H. 30 A 21 H. 30

Dimanche 21 Septembre 1919

Alsace-Lorraine, défilé, Ben Tayoux.  
Mamzelle Nitouche, fant., Audran.  
Amour discret, gavotte, Resch.  
Charmeresse, mazurka, Ballet-Laborde.  
Echos du Quercy, mazurka, Kelsen.  
Nord et Midi, défilé.

Le chef de musique, J. SÉGUY.

## Etat-civil de la ville de Cahors

Du 13 au 20 septembre 1919

### Naissance

Batut, Pierre Louis, Rue Lastié, n° 8

### Publications de Mariages

Felzins, Gabriel-Eugène-Basile, monteur au P. O. et Soula Laure-Lucienne-Paule, s. p. à Cahors.  
Roubert Jean, postillon à Cahors et Muller, Jeanne-Julia, ouvrière d'usine à Cahors.  
Bernadac, Jean-Paul-Lucien, maître d'hôtel, et Kirch, Marie-Louise-Christine, s. p. à Nancy.

### Mariages

Bouquet, Alexandre, mécanicien et Brujon, Fernande-Marie-Louise-Jeanne modiste.  
Roussy, Louis, industriel et Plagès, Germaine, s. p.  
Borri, Pierre-Antoine-Edmond, droguiste, et Delcros, Joséphine-Marie-Louise, linotypiste.

### Décès

Noël, Jeanne Catherine, Veuve Devès, 83 ans, Avenue de Toulouse.  
Coquin, Jeanne Adeline, Veuve Rigaud, 82 ans, Rue des Boulevards.

Gary, Louis-Baptiste-Marie-Edmond, Colonel en retraite, 60 ans (Gare de Cahors).  
Debeney, Marthe, 1 mois, à la Maternité.

## VENDEMOIRE

### à l'APOLLO

Ce grand film patriotique et d'actualité en 9 parties (3900 mètres) est réputé par les gros succès qu'il obtient partout où il est déroulé. Il est interprété par les excellents artistes Juxed et sa troupe. Il sera passé aujourd'hui à l'Apollon.

De nombreux habitués de cet établissement n'ayant pu assister, jeudi, au 1<sup>er</sup> épisode, la Direction tient à répondre à leur désir :

La série complète (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> épisodes) sera passée au complet à chaque séance.

## Castelnau

La réunion des poilus qui a eu lieu dimanche, réunissait plus de cinq cents auteurs.

M. Eugène Canon, président de l'Union des Combattants du Lot, fit une causerie sur la nécessité de grouper tous les poilus du département pour la défense de leurs droits qu'ils ont conquis sur les champs de bataille.

M. Canon fut vivement applaudi, quand il déclara que l'heure n'était plus aux phrases sonores, mais aux actes réfléchis. Après avoir donné à l'un des assistants divers renseignements sur l'admission des poilus, l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité : « Les Poilus de Castelnau-Montrairé, réunis dans la grande salle de la mairie invitent tous leurs camarades des sections du Lot à mener une action énergique pour obtenir le retour à l'Etat des bénéfices scandaleux réalisés au cours de la guerre comme moyen pratique de réalisation. Ils proposent à tous les combattants de ne payer aucune contribution tant que cette mesure de salubrité et de justice ne sera pas accomplie. »

Grâce au zèle du capitaine Rogues, la section de Castelnau est maintenant bien constituée, de nombreuses adhésions de combattants, mutilés, prisonniers et veuves de guerre sont journellement recueillies par le secrétaire M. Denégat, négociant.

Ce groupement ne gênera à Castelnau que quelques émus qui cherchent à détourner la division des vainqueurs de la grande guerre, en discréditant ceux qui sont à la tête.

## Cazals

Une société de démobilisés s'est constituée à Cazals. M. Cassol, huissier, en est le président et nous ne doutons pas que grâce à son activité et à son dévouement de précieux services soient rendus à notre chère cité, si coquette mais si désertifiée. Cazals se meurt, faute d'initiatives. Nos poilus enfin revenus et unis pour le bien de

changement de la gare de grande vitesse, si impatientement attendue par la population d'une quinzaine de communes, et nous nous demandons pourquoi, on ne commence pas les travaux nécessaires par ce transfert? Encore une fois, des intérêts particuliers s'opposent-ils à l'intérêt général? On dit que l'usine de Fumel, verait d'un mauvais œil ce changement, qui grèverait d'une petite taxe supplémentaire, les transports du minerai de la gare de Castelfranck à celle de Fumel. On dit aussi qu'entre ingénieurs on s'entend toujours et que l'intérêt de toute une population ne compte guère pour eux.

Le paysan peut bien faire quelques kilomètres dans la neige, sous la pluie, ou dans la poussière sous un soleil ardent, pourvu que l'usine de Fumel conserve ses transports au meilleur prix. Pauvre paysan, tu seras toujours roulé. Jusqu'à un jour ou tu te rebifferas.

### Figeac

Concours de reproduction et d'outillage agricole. — Le concours organisé à Figeac par l'Office agricole départemental et la société d'agriculture du Lot a donné lieu à la distribution des primes suivantes :

- ESPECE BOVINE**  
*Tauréaux saiers*  
1<sup>er</sup> prix 500 fr. Vivat Louis, à Figeac.  
2<sup>e</sup> — 400 — Aurillac-Marcel, à Cardaillac.  
3<sup>e</sup> — 300 — Quie, à Fons.  
4<sup>e</sup> — 200 — Salles Gaston, à Reyrevignes.  
5<sup>e</sup> — 150 — Roffet à Gréalou, par Cajarc.  
6<sup>e</sup> — 100 — Cels Louis, à Figeac.

- Tauréaux limousins*  
1<sup>er</sup> prix 500 fr. Descargues, à Ste-Colombe.  
2<sup>e</sup> — 400 — Lacarrière Louis, au Bourg.  
3<sup>e</sup> — 300 — Murat Victor, à St-Jean par Figeac.  
4<sup>e</sup> — 200 — Cels Louis, à Figeac.

- Vaches saiers*  
1<sup>er</sup> prix 200 fr. Taurand, à Fournagnac.  
2<sup>e</sup> — 150 — Laval, à Camburat.  
3<sup>e</sup> — 100 — Bonie Pierre, à Figeac.  
4<sup>e</sup> — 60 — Margne Louis, à Figeac.  
5<sup>e</sup> — 50 — Carrayrou, à Viac.  
6<sup>e</sup> — 45 — Lacoste Toussaint, à Faycelles.

- Vaches limousines*  
1<sup>er</sup> prix 200 fr. Taurand, à Fournagnac.  
2<sup>e</sup> — 150 — Laval, à Camburat.  
3<sup>e</sup> — 100 — Bonie Pierre, à Figeac.  
4<sup>e</sup> — 60 — Margne Louis, à Figeac.  
5<sup>e</sup> — 50 — Carrayrou, à Viac.  
6<sup>e</sup> — 45 — Lacoste Toussaint, à Faycelles.

- ESPECE OVINE*  
*Antonais*  
1<sup>er</sup> prix 80 fr. Moncet Félix, à Lissac.  
2<sup>e</sup> — 70 — Aurillac Marcelin, à Cardaillac.  
3<sup>e</sup> — 60 — Vallet Jean, à Faycelles.  
4<sup>e</sup> — 50 — Cels Louis, à Figeac.  
5<sup>e</sup> — 45 — Marmesse Louis, à Figeac.

- Béliers*  
1<sup>er</sup> prix 70 fr. Pelamourgues, à Camburat.  
2<sup>e</sup> — 60 — Moncet Félix, à Lissac.  
3<sup>e</sup> — 55 — Delpech, à Corn.  
4<sup>e</sup> — 50 — Cépède, à Camboulié.  
5<sup>e</sup> — 45 — Lacabane, à Fons.  
6<sup>e</sup> — 40 — Marmesse, à Figeac.

- Brebis*  
1<sup>er</sup> prix 50 fr. Lacabane, à Fons.  
2<sup>e</sup> — 45 — Delcros Célestin, à Figeac.  
3<sup>e</sup> — 40 — Mlle Garde Anais, à Figeac.  
4<sup>e</sup> — 35 — Cels Louis, à Figeac.  
5<sup>e</sup> — 30 — Lagarrigue Auguste, à Figeac.

- ESPECE PORCINE*  
*Verrats*  
1<sup>er</sup> prix 400 fr. Lacombe Paul, à Cayrigut par Viac.  
2<sup>e</sup> — 350 — Dourne Jean, à Figeac.  
3<sup>e</sup> — 300 — Murat Victor, à St-Jean.

- Truies*  
1<sup>er</sup> prix 300 fr. Vignier Pierre, à Capdenac.  
2<sup>e</sup> — 250 — Pelligrin Franc, à Linac.  
3<sup>e</sup> — 200 — Bonnefoux, à Cardaillac.  
4<sup>e</sup> — 150 — Margne Louis, à Figeac.

- Outillage agricole*  
1<sup>er</sup> prix 150 fr. Jammes, constructeur à Lacapelle-Marival.  
2<sup>e</sup> — 100 — Magot, constructeur à Lacapelle-Marival.  
3<sup>e</sup> — 50 — Masbou Clément, charron à Figeac.

- Médaille de bronze*  
Maison Cambou, agence régionale d'outillage agricole à Figeac.

- Le Jury a classé :*  
Hors concours avec mention honorable M. Saur Camille à Figeac, qui a présenté une vache bretonne pleine; M. Dardenne, à Lissac par Figeac, qui a présenté une vache bretonne.

Le Jury ayant reconnu que dans certaines catégories les animaux présentés n'étaient pas conformes aux types des races portées dans le programme certains prix ont été réservés notamment pour les vaches de race limousine, les béliers de race 2 ans, la race porcine et l'outillage.

Avant la lecture du palmarès, faite par M. Alphonse, conservateur de la Société d'Agriculture, M. Labrousse sous-préfet de Figeac a prononcé au nom du Gouvernement un discours très patriotique et très applaudi. M. Laparra, au nom de l'Office agricole a indiqué dans des paroles très appropriées le rôle que l'Office compte jouer dans le département du Lot et M. Jaquez, directeur des services agricoles, a savamment tracé aux agriculteurs la direction à suivre pour réaliser des bénéfices certains dans leurs exploitations et contribuer à donner au département du Lot un essor économique nouveau.

### Gourdon

Grande soirée de bienfaisance. — Ainsi que nous l'avons annoncé « la Jeunesse Lyrique » avait organisé pour jeudi dernier une soirée de bienfaisance dans le but de recueillir les fonds nécessaires pour élever dans notre ville « Le monument de la Victoire ».

Ce concert, dont le programme était soigneusement et excellentement composé, a été rempli et exécuté avec un brio parfait dans toutes ses parties.

Tout à tour musique, chants, monologues, pièces, (Fiançailles de Gilberte, Le luthier de Crémone, Les Messagers galants) soulevèrent les braves de l'auditoire qui était aussi nombreux que choisi.

Ce fut un brillant succès pour tous les acteurs et les charmantes actrices et nous remercions de ne pouvoir leur accorder individuellement les éloges mérités par leur talent.

Une telle fête avait nécessité une longue et minutieuse préparation dont personne ne se fait une idée, mais lorsqu'il s'agit d'une œuvre patriotique, Gourdon possède des événements que nous n'hésitons pas à qualifier de sublimes car ils ne reculent devant rien pour en assurer la complète réussite.

Parmi ces personnes nous devons citer au hasard : Mesdames Fontanille, Valadié, David, Dubreil, toutes les jeunes et charmantes femmes filles de la société Lyrique, le maestro Dupas, le décorateur Fihoul et aussi MM. Enjalbert, père et fils, propriétaires du Grand cinéma-théâtre qui ont mis gracieusement leur immense salle de spectacle à la disposition des organisateurs et ont ainsi contribué à la réussite de cette grande soirée.

De son côté la population a répondu avec un empressement louable à l'appel qui lui avait été adressé et mérite aussi tous les éloges.

*Théâtre-Cinéma.* — L'intérêt est sans cesse croissant. Les programmes donnent satisfaction à tous. Parle comique, dramatique, tout s'y succède pour l'instruction, l'intérêt et l'amusement du spectateur.

Samedi et dimanche dernier le succès fut complet. La deuxième époque de « Monte-Cristo » laissa le spectateur absolument émerveillé. Pour samedi 20 et dimanche 21 septembre la salle sera encore trop petite pour contenir le public avide de voir jouer la 3<sup>e</sup> époque du comte de Monte-Cristo « Le Philantrope ».

Il y aura aussi au programme un grand drame le « Rêve du passé », drame en deux parties. Le chemincur Rimqueur, scène comique. Plouff fait son voyage de noces, scène comique.

### Gramat

*Néologie.* — Nous apprenons avec regret la mort de Mme Despagne, femme de M. Despagne, agent-voyer cantonal à Gramat.

Nous adressons à M. Despagne et à sa famille nos bien vives condoléances.

### Souillac

*NOS MONUMENTS*  
Nous commençons aujourd'hui la publication d'une très intéressante étude archéologique sur l'Eglise de Souillac.

C'est l'œuvre d'un de nos aimables et sympathiques compatriotes M. A. Joseph Faurel, auditeur à l'Ecole du Louvre.

Les nombreux touristes qui viennent dans notre ville seront heureux de connaître l'histoire de l'Eglise de Souillac qui est un des plus beaux morceaux d'architecture de l'époque romane.

Le titre de l'étude de M. Joseph Faurel est : *Essai sur le symbolisme dans l'art chrétien à l'Eglise de Souillac.*

L'Eglise Sainte-Marie de Souillac, bien que classée comme monument historique, n'a pas toute la renommée qu'elle mérite. Si elle ne peut lutter en élévation et en étendue avec ses célèbres voisines de Cahors, de Périgueux et d'Angoulême, ses harmonieuses proportions et sa conservation parfaite en font un des plus remarquables monuments que la foi de nos ancêtres ait édifiés sur le sol de notre Quercy.

Bâtie sur le plan d'une croix latine, orientée de l'Est à l'Ouest, selon toutes les traditions liturgiques, recouverte à l'aide de coupoles sur sections triangulaires de coupole ou pendentifs, elle appartient au système d'architecture que l'on appelle assez exactement école périgourdine, mais plus communément désigné sous le nom de Romano-Byzantin créé en France sous l'influence de l'architecture d'Orient.

Commencée au Douzième siècle, elle s'achevait dans les premières années du Treizième; elle fut consacrée en 1208.

En pénétrant dans l'Eglise de Souillac on est frappé par son aspect sévère, la hardiesse de ses coupoles et la courbe gracieuse de son abside. Elle offre dans les proportions et dans les lignes l'un des types les plus parfaits produits par le style auquel elle appartient.

La nef sans collatéraux, se compose de deux travées carrées encadrées par des grands arcs doubleaux et des arcs latéraux en cintre brisé. Dans les angles des carrés ainsi formés on a bâti des triangles

de maçonnerie appelés pendentifs, dont le sommet s'engage dans chacun des angles et dont le côté opposé dessine un quart de cercle, de telle façon que la réunion des pendentifs forme une circonférence complète sur laquelle on a édifié les calottes servant de couverture aux travées. Ajouté à l'abside à une sphère idéale d'un diamètre différent de celui qui constitue la calotte proprement dite.

La naissance des calottes est marquée par une plateforme, large de 0,80 environ, à laquelle on accède par deux baies pratiquées à droite et à gauche.

Dans chaque travée, les arcades appliquées sur les murs latéraux supportent une galerie de ronde formant balcon sur l'intérieur au milieu de la hauteur, reliée d'une travée à l'autre par un étroit couloir passant à travers les piliers de soutien.

De grandes ouvertures en plein cintre, encadrées de fines colonnettes supportent un chapiteau qui sert d'appui à une archivolte en forme de tore, soigneusement ébrasées à l'intérieur, laissant pénétrer une abondante lumière dans la nef.

Le carré du transept est aussi couvert d'une coupole sur plan carré aux angles arrondis et soutenue par quatre grands arcs. Elle est de forme ovoïde et sensiblement plus élevée que celles de la nef. L'appareil des croisillons est un berceau brisé.

L'abside arrondie, vitrée en cul de four, comprend trois absidioles ou chapelles s'ouvrant sur le sanctuaire par l'intermédiaire d'un rond-point, sorte de déambulatoire surélevé de trois marches. L'absidiole du fond, dans l'axe de la nef, présente une particularité qui apparaît au Treizième siècle et qui devient fréquente à l'époque gothique; plus importante que les deux autres elle était généralement consacrée à la Vierge.

*Iconographie.* — L'ornementation des chapiteaux est de la pleine période romane. Les imagiers ont utilisé pour leur décoration la feuille d'acanthe, les palmettes, la figure humaine, les oiseaux stylisés et les animaux affrontés dans les modèles leur étaient fournis par des dessinateurs d'objets d'art orientaux importés d'Orient par des voyageurs, des moines grecs et des néerlandais retour de la Terre Sainte.

Ils les reproduisaient sans en comprendre le sens, en y apportant parfois des modifications plus ou moins importantes selon le caractère et la fantaisie de l'artiste qui les interprétait. Ils ont aussi puisé leur inspiration dans des récits du Nouveau Testament, d'après les Evangiles apocryphes dont on connaît l'origine grecque.

Quelques-uns de ces chapiteaux, en particulier ceux qui couronnent les colonnes engagées supportant les arcs d'encadrement des chapelles de l'abside, ont reçu une ornementation où l'influence byzantine se révèle très nettement.

Le motif de la décoration de l'un d'eux — le deuxième à droite — inspiré par un élément souvent employé par les artistes de l'époque, qui avaient été frappés par la fréquence de sa reproduction sur les tissus orientaux dont nous possédons en France de nombreux spécimens, a été emprunté à une étoffe persane.

Nous reconnaissons là une variante du célèbre Hom ou Haoma, arbre sacré de l'Iram sous la garde de deux lions.

*A suivre.*

### Gigrac

*Hymène.* — Nous apprenons avec un très vif plaisir le mariage prochain de Mlle Albanie Arliguie fille de M. Arliguie Clément notre sympathique conseiller municipal avec M. Gauchet Elou du village des Fraux même commune.

Nous bien sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux deux futurs époux.

### L'ETAT MERCANTI !

Dans une note du groupement d'achats en commun des fonctionnaires de Melun, nous lisons ce qui suit :

« Produits du ravitaillement : Nous nous excusons d'avoir mis en vente des sardines (1 fr. 15 la boîte) de qualité très inférieure provenant du Ravitaillement. Nous avons été trompés sur la qualité. »

Si ces sardines fournies par l'Etat avaient été vendues par un commerçant, quelles injures ne lui aurait-on pas adressées.

### MÊMES CAUSES, MÊMES EFFETS

Le « Times Trade Supplement » publie plusieurs lettres d'industriels et de commerçants qui toutes contiennent des plaintes au sujet des vexations et des restrictions que le contrôle actuel de l'Etat impose aux transporteurs par voie ferrée.

Ce qui provoque — en matière d'Etatisme — quelles que soient les latitudes, les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Souhaitons que les effets déplorables constatés chez les voisins nous préservent des causes.

## DÉPÊCHES

Paris, 19 septembre, 9 h. 48.

### Sursis à l'exécution de Lenoir

Nous avons reçu vendredi matin la dépêche suivante que nous avons affichée immédiatement :

Paris troupes étaient sur le terrain pour l'exécution de Lenoir. Lorsque les magistrats arrivèrent dans la cellule de Lenoir, celui-ci demanda à faire des révélations qui furent telles que l'ordre fut donné de surseoir à l'exécution. Juge s'est rendu officiellement à la Santé ce matin, pour enregistrer les déclarations du condamné.

Paris, 11 h. 37.

### Au secours de l'Autriche

La Conférence a reçu, hier, un télégramme de Renner demandant, au nom de la République autrichienne, de sauver le pays en lui fournissant sans délai du charbon, car la vie est positivement arrêtée. La Conférence a décidé, quoique le traité ne soit pas encore ratifié, d'ordonner à la Pologne et la Tchécoslovaquie de fournir le charbon demandé.

### A la Conférence

M. Cambon a présenté hier le statut de la Galicie orientale, mais la Conférence ne put pas se mettre d'accord. La question est renvoyée à la prochaine séance qui aura lieu le 22.

### Koltchak poursuit son avance

De Tokio : On dément que Omsk soit tombé aux mains des bolcheviks. Les succès de l'amiral Koltchak continuent.

### La question du charbon

De Berlin : Herbert Spencer prépare un projet d'union mondiale qui serait chargée de contrôler la production et la distribution du charbon dans le monde entier.

### Bernstorff ministre

De Berlin : On annonce la création d'un Secrétariat des Affaires Etrangères attribué à Bernstorff.

### La Ligue des Nations

De San-Francisco : Au cours de son discours, M. Wilson a déclaré que l'Angleterre se vit attribuer six voix dans la Ligue des Nations par suite de l'autonomie des colonies britanniques.

### La question de Fiume

De Rome : La répercussion des événements de Fiume est énorme. On signale une joie populaire énorme en Dalmatie.

### En Russie

De Londres : L'Esthonie ne conclura pas de paix avec le gouvernement soviétique sans consulter l'Angleterre.

### Ce qu'il faut faire

Quand on a une respiration sifflante, quand on a une bronchite chronique, une toux grasse et spasmodique, quand on étouffe, il faut avoir recours à la Poudre Louis Legras. Cet excellent remède donne de merveilleux résultats. Il calme en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, le catarrhe, la toux des vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte de Poudre Louis Legras est envoyée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

### Grand Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

### La Phosphore Garnal

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

Pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

### ENTREPRISE DE PLATRIERIE

12, rue Lastié

M. Charles ALAYRAC, plâtrier, venant d'être démobilisé, prévient le public qu'il prend la succession de son père et il est à l'entière disposition des personnes qui voudront bien lui confier du travail

### VENTE ET ACHAT DE PROPRIÉTÉS

Moulin sur la rivière du Lot, 5 meules. Facile à transformer en usine quelconque. Terre attenante très fertile. Près gare. Affaire exceptionnelle.

Propriété sur rivière du Lot. Site superbe. Terres labourables, aptes à toutes récoltes. Prés, bois, vignes, chai, hangar. Maison, 6 pièces.

Nombreuses autres propriétés de rapport et d'agrément.  
S'adresser : M<sup>me</sup> DELFAU, à Lauzès. Tous les samedis à Cahors, 2, rue du Temple.

### A LOUER

#### Grande salle des Variétés

1<sup>er</sup> étage avec petite salle à côté, gaz ou électricité. S'adresser au rez-de-chaussée, chez Cassagne, rue de la Chanterrie, Vins en gros, derrière la Cathédrale.

### ACHAT ET VENTE

d'immeubles, propriétés de rapport et d'agrément, maisons, villas, jardins, fonds de commerce.

### J. DELLARD

4, rue Coty, et 1, rue du Maréchal Joffre, Cahors.

### CHOCOLATS, CONFISERIE, FONDANTS

Tablettes chocolat pour vente 0,15, 0,20 et 0,25. Dragées, pralines, sucre d'orge, bouchées, nougats, biscuits. Demandez catalogue : ROUCHIER, Bd Thiers, à Angoulême.

### LISEZ-MOI !

L'Union Oléicole et des corps gras contre la vie chère, Case 68, à Salon (B. du R.). Huile d'Arachide fr. 505; Savon 72 0/0 fr. 350, franco. Coopératives et Syndicats. Prix spéciaux.

### Automobiles André Citroën



AGENCE REGIONALE NOUYRIT-SALOMON

Pour les essais de la voiture, s'adresser Garage Citroën, place St-Urcisse, et 11, Boulevard Gambetta.

### Etablissements BRUEL, Fils

SOULLAC (Lot)

### ATELIERS DE RÉPARATIONS D'AUTOMOBILES ET MOTEURS

Sous la direction de M. JUILLIA Mécanicien-spécialiste des usines de construction de Paris

Réparations et mise au point de tous véhicules et moteurs. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour. — Réparations de carrosseries. — Garnitures de capotages. — Remise en état de magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Transports marchandises par camions-automobiles. — Locations de voitures automobiles pour courses et tourisme.

### Section Electricité

SOUS LA DIRECTION DE M. LEIBINSON, Ingénieur électricien diplômé.

Installations basse et haute tension. — Force. — Lumière. — Sonneries. — Téléphones. — Réparations dynamos et magnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et entretien d'usines. — Etudes. — Calculs. — Devis. — Dessins. — Fourniture de matériel.

Télégrammes : BRUEL, Souillac. TÉLÉPHONE : 4.

### Représentants demandés pour vente

Aperitifs et Vins de liqueur, par Victor V. DRINES, négociant à Frontignan (Hérault). Références exigées.

## Peut-on se GUÉRIR de HERNIES ?

### CHUTES DE MATRICES REINS FLOTTANTS DÉPLACEMENT DES ORGANES ?

OUI, on peut se guérir sans avoir recours à l'opération souvent néfaste, non par elle-même, mais par ses suites.

Vous qui souffrez, n'attendez pas qu'il soit trop tard, l'entassement herniaire provoque la mort en quelques heures dans des souffrances atroces, et cet entassement peut se produire dès l'apparition de la hernie, sans qu'aucun malaise particulier ait annoncé son imminence.

Hernieux, songez que votre infirmité est pour vous un danger de mort permanent, qu'elle vous affaiblit et fera de vous un impotent à bref délai.

N'hésitez donc pas plus longtemps, la Méthode du Célèbre Spécialiste HITTEL de Paris, sans gêne aucune, sans rien changer à vos habitudes, fait immédiatement disparaître votre infirmité et en assure la guérison définitive comme le montre l'attestation suivante :

« Agen, le 22 janvier 1919.  
« J'étais atteint d'une hernie, grosse comme le poing, qui menaçait de s'écrouler. Je me suis confié à M. HITTEL, « qui m'en a radicalement guéri en 3 mois sans aucune souffrance, et sans interrompre mon travail. Je tiens à lui « donner ce témoignage publique de ma reconnaissance. »

« COUSSET, boucher, 23, rue Grande-« Horloge, Agen. »

N'hésitez donc pas plus longtemps quand votre vie est en danger, et venez consulter M. HITTEL à :

Saint-Céré, lundi 22 septembre, Hôtel des Voyageurs.  
Gramat, mardi 23, Hôtel de Bordeaux.  
Fumel, mardi 30, Hôtel de la Poste.  
Cahors, mercredi 1<sup>er</sup> oct., Hôtel des Ambassadeurs.

Argentan, lundi 6, Hôtel de Bordeaux.  
Les Quatre-Routes, mercredi 8, Hôtel de Clèves.  
Gourdon, jeudi 9, Hôtel de la Boule d'Or.  
Sarlat, samedi 11, Hôtel des Voyageurs.

HITTEL, 45, rue du Château, Brest.  
Appareils redresseurs modernes. Membres artificiels.

### A VENDRE UNE CUVE

Etat neuf, cerclée en fer

contenant 95 hectos

S'adresser à M. DUGÈS, à Fontanes.

### A VENDRE

Pour cause de santé

Hôtel, café, remise et jardin

BON RAPPORT

Ecrire à M. LACHAISE, notaire ou à M. SALAMAGNE, à Floirac (Lot).

### A Vendre

UN GRAND PORTE-BOUTEILLES

et un fauteuil pour malade

(Marque Vincent) monté sur roues

S'adresser : 48, Villa Valentré, Rue Président Wilson.

### COINGS ET POMMES

Ne laissez pas perdre vos fruits.

Les producteurs de pommes aigres et de coings, ont le plus gros intérêt à les porter ou à les expédier à la confiserie FOUGAULT (près la gare de Cahors) qui les achète au meilleur prix. — Centimes payés. — Minimum accepté : 50 kilos.

### JE SUIS ACHETEUR

de PROPRIÉTÉS de rapport

même très importantes

S'adresser à M. VITRAC, banquier à Sarlat, ou à M. DESPRATS, Immeubles, Maître de Luzech.

### A L'ENTENTE AMICALE

HUILERIE-SAVONNERIE

GRAISSE VÉGÉTALE

CRÉMELINE

Tarifs envoyés sur demande

Marc BOUET

Salon en Provence, AGENTS DEMANDÉS

### LES VAINCUS DE LA VIE

## Le Fils d'un Voleur

PAR

JULES MARY

II

UNE VOIX LOINTAINE

Elle

**Chronique agricole**

*Les Vertus des Plantes*

**L'Artichaut**

*Cinara scolymus. — Synanthérées*

L'artichaut est une variété de chardon, améliorée, perfectionnée par la culture et qui est devenue un légume apprécié, cultivé dans tous les jardins.

Ses capitules récoltés avant l'épanouissement de la fleur constituent un aliment très agréable, légèrement stimulant, à cause de l'acide phosphorique qu'il contient. On mange le réceptacle et la base des bractées.

Les artichauts sont assez nutritifs, mais ils sont riches en extractifs et sont assez peu digestibles ; les estomacs débiles les supportent bien en purée. Ce légume contient du manganèse en petites quantités. Il est légèrement irritant pour le rein et présente plus d'inconvénients que d'avantages pour les arthritiques et les goutteux qui feront bien de s'en abstenir.

La racine fraîche d'artichaut, cuite dans du vin blanc constitue un diurétique que l'on a employé avec de bons résultats dans la jaunisse hydropisique, la goutte, les affections de la vessie et du rein, la gravelle, etc. Cette décoction de racine d'artichaut est prise matin et soir à la dose d'un petit verre.

L'artichaut cru a été longtemps considéré comme un remède efficace des maladies de l'intestin. On recommandait aux malades atteints de diarrhées atoniques ou de toute autre affection, d'en manger plusieurs par jour pendant une ou deux semaines.

La racine d'artichaut est fébrifuge, et était employée, avant l'importation du quinquina, en poudre, mélangée avec de l'écorce de saule pulvérisée, contre les accès de fièvres paludéennes et contre les accès de fièvres légères du printemps et de l'automne.

La décoction des feuilles d'artichauts, trois ou quatre feuilles par litre d'eau qu'on laisse bouillir jusqu'à réduction d'un tiers, absorbée à la dose d'un verre à jeun le matin et d'un ou deux autres verres dans la journée, entre les repas, pendant une quinzaine de jours, constitue un traitement réputé et mis seul en usage dans certaines contrées, pour la guérison certaine et rapide des rhumatismes chroniques. Ce traitement est d'une grande simplicité, inoffensif et facile à suivre. Les personnes qui digèrent difficilement une certaine quantité de cette décoction, la prennent à doses plus restreintes et plus fréquentes.

Les fleurs d'artichaut caillent le lait ; les Arabes l'emploient couramment à ce sujet.

SERGE DAVRIL.

**CHEMINS DE FER D'ORLÉANS**

Livraison à domicile des bagages arrivant aux gares de Paris-Quai d'Orsay et de Paris-Austerlitz pendant la période de rentrée des vacances.

La Compagnie d'Orléans croit devoir rappeler aux voyageurs qu'un service spécial fonctionne pour la livraison à domicile des bagages arrivant à la gare du Quai d'Orsay.

À l'occasion des retours de vacances, la Compagnie a pris des mesures pour renforcer notablement ce service à partir du 30 août 1919 et, pour l'organiser, à titre d'essai, à la gare d'Austerlitz, également à partir du 30 août.

Il est, en outre, rappelé aux voyageurs que tout colis présenté à l'enregistrement, comme bagage, doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du destinataire ainsi que la gare d'arrivée.

**Bibliographie**

**LA NATURE**

L'Angleterre, à l'occasion du centenaire de la mort de Watt, rend ce mois-ci un solennel hommage à la mémoire du grand inventeur, véritable créateur de la machine à vapeur moderne.

On lira avec intérêt dans le numéro de *La Nature* de cette semaine le récit de la vie de Watt, et l'instructif exposé de la genèse de ses inventions.

La victoire nous a rendu notre place sur le Rhin ; chacun doit savoir ce qu'est cette magnifique voie navigable : M. Pawlowski nous l'apprend dans un article très documenté ; il nous montre comment on a donné au fleuve 2 m. de tirant d'eau jusqu'à Strasbourg, qui est devenu un port important, malgré la concurrence de Kehl et il expose les projets d'amélioration à l'étude.

L'univers souffre d'une disette de textes. Comment y parer ? L'article de M. Renouard sur l'évolution cotonnaire est, à cet égard, d'une brûlante actualité. Comptons surtout sur nos colonies, dit l'auteur. L'Algérie, la Côte d'Ivoire, le Soudan, Madagascar, offrent de belles perspectives ; et l'on y a déjà franchi la période des essais.

Le même numéro contient encore la description d'une ingénieuse roue élastique pour automobile et le récit de l'arrivée en Europe du premier Okapi vivant. Ce curieux animal, capturé au lendemain de sa naissance dans une forêt du Congo, a

été nourri au biberon et a subi mille tribulations avant de recevoir l'hospitalité au Jardin Zoologique d'Anvers.

Dans le Supplément : un très clair article apprenant aux amateurs à faire eux-mêmes leurs reliures et brochures, sans appareils dispendieux ; des conseils sur l'hygiène de la bouche, nombreuses informations, petites inventions, recettes et réponses aux lecteurs.

**LA NATURE**. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

**LA REVUE HEBDOMADAIRE**

Sommaire du numéro du 20 septembre

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

**PARTIE LITTÉRAIRE**

J. Loth, de l'Institut, professeur au Collège de France, les Etudes celtiques ; leur importance. — A. Tibal, Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Nancy, Impressions de Hollande (avril 1919). — Marguerite Regnaud, le Fada (II). — Ch. G. Amiot, souvenirs de Faguet. — Léandre Vaillat, les roses et les rubans de la Malmaison. — Louis Madelin, chronique historique.

Les Faits et les Idées au jour le jour. — Memento bibliographique. — Vie mondaine

**PARTIE ILLUSTRÉE**

L'Instantané, partie illustrée de la Re-

*vue Hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

**Les Annales**

Toute l'actualité de la semaine est dans le numéro des *Annales*, et présentée de la façon la plus séduisante : *Souvenirs de voyage en Perse*, par la comtesse de Noailles et Pierre Loti ; *George Sand et la Mare au diable*, par René Doumic ; *Ce qui se dit et se fait en Alsace*, par l'abbé Wetterlé ; la suite des belles études d'Yvonne Sarcey sur l'éducation ; la *jeune Comédie française*, par Adolphe Brisson ; les notes de Chrysale, les échos de Sergines. Et de la musique, et des jeux, et des gravures.

En vente, partout, 40 centimes.

Le *Journal de l'Université des Annales* forme une incomparable bibliothèque. Dans le numéro d'aujourd'hui le texte inédit et illustré des conférences de Louis Barthou (sur Lamartine), de Jean Richelin (l'âme américaine) ; Myriam Harry (Harems et terrasse) ; D<sup>r</sup> Baudet (chirurgie de guerre).

Partout le n<sup>o</sup> : 75 centimes.

Le Gérant : A. COUESLANT. Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)

**A nos Lectrices**

Malgré la vie chère, vous pouvez encore très facilement vous faire, à peu de frais, de la *Lingerie Élégante*, un *Joli Trouseau brodé* et tous les *Ravissants Ouvrages de Broderie* que vous aimez tant.

Il suffit, pour cela, d'être abonnée à **La Jolie Broderie Française** *Journal de Broderie Pratique* Paraissant le 15 de chaque mois 0 fr. 50 le numéro.

**LA JOLIE BRODERIE FRANÇAISE** vous permettra de faire vous-mêmes, de vos doigts habiles, toutes sortes de belles choses en Broderie et Lingerie.

Ceci, grâce à ses clairs tracés de broderie en grandeur naturelle, faciles à reporter, et aussi à ses excellents patrons découpés.

**LA JOLIE BRODERIE FRANÇAISE** vous offre le choix le plus élégant et le plus varié de modèles de *Broderie Blanche* et *Broderie de Couleur*, Lingerie, *Trousseau*, *Objets de Layettes*.

Tous ces modèles ont beaucoup de chic et de cachet. Ils sont à la fois très décoratifs et faciles à broder.

L'abonnement ne coûte que 7 fr. par an pour la France et les Colonies ; avec l'Ouvrage-Prime 8 fr. Adresser lettres et mandats-poste à : **LA JOLIE BRODERIE FRANÇAISE** 34, Rue Hallé, Paris (14<sup>e</sup>).

**Etude de M<sup>e</sup> MALET**

NOTAIRE A CAHORS

**Première insertion**

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> MALET, notaire à Cahors, le 18 septembre 1919, Monsieur Elie-Jean MELLETT, mécanicien, et Madame Marie GALABRESI, chapelière, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, boulevard Gambetta n<sup>o</sup> 67, ont vendu à Monsieur Marie-Georges-Henri CHARNAUX, sans profession, et Madame Paule-Marie THÉRON, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, boulevard Gambetta n<sup>o</sup> 26,

un fonds de commerce de chapellerie, cannes et parapluies, qu'ils exploitent à Cahors, boulevard Gambetta, n<sup>o</sup> 67.

Pour les oppositions, domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> MALET, notaire.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition, au domicile sus-indiqué, dans les 10 jours qui suivront l'insertion qui renouvellera la présente.

**Pour premier avis :** MALET, notaire.

**Etude de M<sup>e</sup> NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot) (successeur de M<sup>es</sup> VIVAL, MALRIEU et LOUBET)**

**VENTE SUR LICITATION**

D'une Grande Maison de rapport située à Saint-Céré, rue de la République

Mise à prix : 20.000 fr.

et autres immeubles

Adjudication fixée au VENDREDI DIX OCTOBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président Wilson.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties par le tribunal civil de Figeac, le vingt-quatre juillet mil neuf cent dix-neuf, enregistré et signifié.

Il sera procédé le VENDREDI DIX OCTOBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice à Figeac, boulevard Président Wilson, devant Monsieur DUPUY, juge près le dit tribunal, commis à cet effet, à la vente sur licitation aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions des époux Jean PÉPÉRIOT et dame Marie MOMMÉJA, en leur vivant demeurant ensemble à St-Céré.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

Madame Elise PÉPÉRIOT, sans profession, veuve de Monsieur Étienne VERGNE, demeurant à St-Céré, Avenue Marceau.

Licitante ayant Maître NUVILLE pour son avoué,

D'une part.

Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> Monsieur Louis PÉPÉRIOT, entrepreneur de travaux publics, domicilié à Bordeaux, numéro 12, rue de Belle-Isle ;

2<sup>o</sup> Monsieur Raphaël PÉPÉRIOT, entrepreneur de travaux publics, domicilié à Saint-Romain-de-Vinaygue, canton de Sauveterre-de-Guyenne (Gironde) ;

3<sup>o</sup> Monsieur Paul PÉPÉRIOT, gérant de magasin, domicilié à

Paris, rue Poissonnière, numéro 27 ;

4<sup>o</sup> Madame Antoinette PÉPÉRIOT, sans profession, et Monsieur Emile MÉTIVET, son mari, demeurant ensemble à Livry-Gargan, numéro 44, Avenue de la Gare de l'Abbaye (Seine-et-Oise),

Co-licitants ayant Maître FONTANGES pour leur avoué,

D'autre part.

5<sup>o</sup> Et Madame Angèle PÉPÉRIOT, sans profession et Monsieur Martial CHASSAGNE, son mari, surveillant de travaux publics, domiciliés ensemble à St-Céré, mais demeurant à Montigny-en-Gohelle, numéro 90, route de Lens (Pas-de-Calais),

Co-licitants ayant Maître SERINOU pour leur avoué,

D'une dernière part.

**DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE**

TELE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

**LOTISSEMENT ET MISES A PRIX**

PREMIER LOT  
Le premier lot comprendra :

Une vaste maison de rapport avec cour et grange sise à Saint-Céré, rue de la République, confrontant à cette rue, maison Depuyrot, voie publique et maison Orliac ; paraissant portée au plan de la commune de St-Céré sous les numéros 618 p et 619 p de la section A, pour une superficie de cinq ares cinquante-centièmes.

Cette maison à deux façades, bâtie en pierres de taille comprend : un rez-de-chaussée aménagé en plusieurs magasins ; deux étages et grenier par-dessus.

Sa situation et son aménagement la rendent particulièrement favorable à l'exercice d'un grand commerce : hôtel, garage, etc., etc...

La mise à prix sera de vingt mille francs, ci ..... 20.000 fr.

**DEUXIEME LOT**

Le deuxième lot comprendra :

Un immeuble en nature de terre et pré situé au lieu dit « La Vante-Basse », dans les dépendances des communes de Saint-Céré et Saint-Jean-Lespinasse, porté au plan de la commune de Saint-Céré sous les numéros 2 p, 3 p et 4 p de la section A pour une contenance de quinze ares quatre-vingt-onze centièmes et au plan de la commune de St-Jean-Lespinasse sous les numéros 358 et 359 de la section A pour une contenance de un hectare, vingt-deux ares, vingt centièmes, confrontant du levant à propriété Clermont, du nord à canal de fuite du moulin de Gary

appelé « l'Eau Vieille », du couchant à chemin et du midi à propriétés Cassagnade et Levadoux.

La mise à prix de ce lot sera de deux mille francs, ci ..... 2.000 fr.

**TROISIEME LOT**

Le troisième lot comprendra :

Un immeuble en nature de terre et vignes de contenance d'environ quarante-un ares quarante centièmes situé au lieu de « la Roume-Haute », dans les dépendances de la commune de St-Laurent-les-Tours, au plan de laquelle il paraît porté sous les numéros 631, 632, 633 et 634 de la section C confrontant à propriétés Brel, Rivière et Rougée et à chemin de Plieux.

La mise à prix de ce lot sera de cinq cents francs, ci ..... 500 fr.

**DEUXIEME LOT**

Le deuxième lot comprendra :

Un immeuble en nature de terre et pré situé au lieu dit « La Vante-Basse », dans les dépendances des communes de Saint-Céré et Saint-Jean-Lespinasse, porté au plan de la commune de Saint-Céré sous les numéros 2 p, 3 p et 4 p de la section A pour une contenance de quinze ares quatre-vingt-onze centièmes et au plan de la commune de St-Jean-Lespinasse sous les numéros 358 et 359 de la section A pour une contenance de un hectare, vingt-deux ares, vingt centièmes, confrontant du levant à propriété Clermont, du nord à canal de fuite du moulin de Gary

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués en trois lots composés de la manière ci-dessus et sur les mises à prix ci-après, savoir :

Le premier lot 20.000 fr.

Le deuxième lot 2.000 fr.

Le troisième lot 500 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme : Figeac le treize septembre mil neuf cent dix-neuf.

L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Président Wilson, qui comme tous ses confrères exerçant près le tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enclêcher.

**PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE**

CAHORS -- 97, Boulevard Gambetta -- CAHORS

Pharmacie spécialement recommandée pour la préparation des ordonnances

**LA PHOSPHODE GARNAL**

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

PHARMACIE	DROGUERIE HERBORISTERIE	ACCESSOIRES
Lait condensé sucré.	Acide chlorhydrique.	BANDAGES HERNIAIRES.
Chocolat.	Acide sulfurique.	Ceintures ventrières.
Cacao sucré et non sucré.	Alcool dénaturé.	Ceintures de grossesse.
Glycérophosphate de chaux granulé.	Acide tartrique.	Douches d'Esmarck.
Kola granulée.	Tanin à l'alcool.	Bas à varices.
Alcool de Menthe.	Extrait de Javel.	Tire-lait.
Eau de Cologne.	Essence de térébenthine.	Biberons.
Savon de Toilette.	Huile de Ricin.	Bouts de sein.

Laboratoire d'analyse et de stérilisation  
**ETUVE ET AUTOCLAVE**

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**

(Personnel intéressé)

36 CAHORS (Lot) 37

15 PRESSES

Installation Moderne

TRAVAUX EN TOUS GENRES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

